



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-7-2-3

Séance du lundi 1 juillet 2019

POST-FESSENHEIM

REALISATION D'UNE ETUDE DE MARKETING TERRITORIAL PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHIN BRISACH

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 15 000 € à la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach pour la réalisation de l'étude de marketing territorial pour la mise en œuvre d'une stratégie offensive ciblant en priorité les entreprises, à l'échelle du périmètre circonscrit au triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg dans le cadre de l'avenir du territoire concerné par l'arrêt de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim (CNPE). L'aide sera versée en une seule fois au vu de l'acte d'engagement du Cabinet d'études transmis au Département par la Communauté de communes du Pays Rhin Brisach.
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F718, chapitre 65, fonction 90, nature 65734, code programme 2727, service 108 du budget départemental.

Mme Betty MULLER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Déléguée à la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité